

Date de convocation :

Le 16 juin 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

43_2022

Secrétaire de Séance :

M. Fanny RICHARD

OBJET :

- Convention de groupement de commandes pour un diagnostic OPAH RU

**Ainsi fait et délibéré en séance
les jours, mois et an susdits**

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 23 juin, à 17 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Virginie SOIGNEUX, Romain POLLART, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Stéphane SANSONE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (6) : Jean-Paul LANNOY à Anne-Françoise MARECHAL, Michael DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD, Sabine TROUILLET donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Les communes de Bavay, Landrecies et Le Quesnoy ont été retenues dans le dispositif « Petites Villes de Demain ». Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La nécessité de conforter efficacement et durablement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Dans cette optique, les communes ont la volonté de renforcer la capacité d'accueil de nouveaux habitants et la qualité et le dynamisme, notamment des centres-villes, en intervenant, entre autres, sur l'habitat ancien et dégradé et le développement d'actions de rénovation énergétique.

Il est donc nécessaire d'obtenir une expertise des conseils en renouvellement urbain et en création d'habitat.

De manière coordonnée, les communes souhaitent lancer une étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU afin de justifier de la faisabilité et du cadre d'intervention du programme. Il s'agira de définir les problématiques, de proposer une stratégie opérationnelle en termes d'objectifs et de moyens à mobiliser.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre les communes de Bavay, Landrecies et Le Quesnoy